conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Wetrok Granusan**

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Wetrok Granusan

YP8M-JPCU-010T-0S7F

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Wetrok AG

Headquarters

Rue: Steinackerstr. 62 CH-8302 Kloten Lieu: Téléphone: +41 (0)43 255 51 51 e-mail: chemie@wetrok.ch

Téléphone: +41 (0)43 255 53 50 Interlocuteur: Head Regulatory

Internet: www.wetrok.ch

Service responsable: BU Chemicals / Regulatory

Mobile + 41 79 657 45 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse) - Im Notfall (CH): +41 44 251 51 51 (Tel. 145)

(Toxikologisches Zentrum)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Sulfonate d'oléfine (C14-C16) de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

Date d'impression: 24.05.2023

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Wetrok Granusan

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 2 de 9

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance						
	Nº CE	Nº Index	Nº Index Nº REACH				
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)						
5329-14-6	acide sulfamidique; acide sulfamique; acide sulfamique						
	226-218-8	016-026-00-0					
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H412						
68439-57-6	7-6 Sulfonate d'oléfine (C14-C16) de sodium						
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
5329-14-6	226-218-8	30 - 70 % %		
	par voie orale: DL50 = 3160 mg/kg			

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

>= 30 % agents de surface anioniques, parfums (Linalool).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Date d'impression: 24.05.2023

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Wetrok Granusan**

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 3 de 9

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

# Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

# Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Base

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs professionnels.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Wetrok Granusan**

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 4 de 9

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# 8.2. Contrôles de l'exposition





# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Recommandation:

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm

Temps de pénétration 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide (Poudre)

Couleur: rouge

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: 180 Température de décomposition °C

Inflammabilité

solide/liquide:
gaz:
non applicable
Limite inférieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé
Point d'éclair:
non applicable
Température de décomposition:
non déterminé
Hydrosolubilité:
facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité:

O,925 - 1,05 Densité apparente g/cm³

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Wetrok Granusan

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 5 de 9

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base

#### 10.4. Conditions à éviter

Humidité

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Base

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
5329-14-6	acide sulfamidique; acide sulfamique; acide sulfamique						
	orale	DL50 3160 mg/kg	Rat				

# Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Wetrok Granusan

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 6 de 9

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

# Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d] Espèce	Source	Méthode		
5329-14-6	acide sulfamidique; acide sulfamique; acide sulfamique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 70,3 mg/l	96 h Pimephales promelas				
68439-57-6	Sulfonate d'oléfine (C14-C16) de sodium						
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 6.7 mg/l	21 d Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 211		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Nº CAS	Substance						
	Méthode Valeur d Source						
	Évaluation						
68439-57-6	Sulfonate d'oléfine (C14-C16) de sodium						
	OECD 301D	80.6		EMPLA 1/2007			

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Wetrok Granusan**

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 7 de 9

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129

Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage: transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU ou numéro transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le transport. transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage: transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de d'identification: transport.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

**Wetrok Granusan** 

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transpor

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

## Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

# Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de

moins de 18 ans.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,11,14,16.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Date d'impression: 24.05.2023

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Wetrok Granusan**

Date de révision: 15.03.2023 Code du produit: 589 Page 9 de 9

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	<u> </u>
Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
	Allzweckreiniger/ Unterhaltsreiniger/Grundre	=	22, 0	35	0	10b	30	-	2
	iniger								

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)